



ADMINISTRATION

DEL-2025-021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 10 mars 2025

Mairie, salle du conseil municipal • 20h

Président de séance : Lydie CHANEZ, 1^{ère} adjointe au maire

Date de la convocation : 4 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 9

Conseillers présents : Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Michaël FUMEY, Camille BARBAZ, Sébastien GUILLAUME, Élodie MELET, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE

Conseillers absents ayant donné procuration :

Marion BLONDEAU (procuration à Lydie CHANEZ)

Conseillers absents :

Florent SERRETTE, Joël ALPY, Jean-Yves QUETY, Séverin PASKIEWICZ

Secrétaire de séance : Camille BARBAZ

DEL-2025-021 - Budget principal : approbation du compte financier unique 2024 et affectation de résultat

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, la présidence de séance est assurée par Lydie CHANEZ, 1^{ère} adjointe au maire.

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « *compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier

unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le budget principal de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique est soumis par M. le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

EXERCICE 2024 BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		523 011,62 €		58 553,40 €	- €	581 565,02 €
Opérations de l'exercice	942 191,60 €	1 183 003,05 €	605 948,78 €	213 415,39 €	1 548 140,38 €	1 396 418,44 €
TOTAUX	942 191,60 €	1 706 014,67 €	605 948,78 €		1 548 140,38 €	1 977 983,46 €
Résultats de clôture		763 823,07 €	333 979,99 €			429 843,08 €
Reste à réaliser			211 300,00 €	122 000,00 €	211 300,00 €	122 000,00 €
TOTAUX CUMULÉS	-	763 823,07 €	211 300,00 €	- 211 979,99 €	211 300,00 €	551 843,08 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		763 823,07 €	423 279,99 €			340 543,08 €

Ces résultats seront repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024 pour le budget principal :

1. DONNE ACTE de la présentation faite du compte financier unique pour le budget principal, lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,
2. CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
4. ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le compte financier unique (CFU) du budget principal pour l'année 2024,
- DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation du budget principal comme suit :
 - Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé..... - 423 279,99 €
 - Compte D 001 – Résultat d'investissement reporté - 333 979,99 €
 - Compte R 002 – Résultat de fonctionnement reporté 340 543,08 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

La 1^{ère} adjointe au maire,
Lydie CHANEZ

